



PRÉFET DE L'AISNE

*Direction départementale  
des territoires*

Laon, le

27 AVR. 2011

*Service Expertise et Appui Technique*

*Unité Assistance Solidaire et Conseil*

Madame le Maire  
de la commune de JAULGONNE  
Place de la Mairie  
02850 JAULGONNE

Madame le Maire,

Suite à la réception du courrier daté du 24 janvier 2011 par lequel vous faites part du souhait de votre commune de bénéficier des prestations d'Aide Technique de l'État pour des questions de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), j'ai le regret de vous informer qu'il ne m'est pas possible de donner une suite favorable à votre demande.

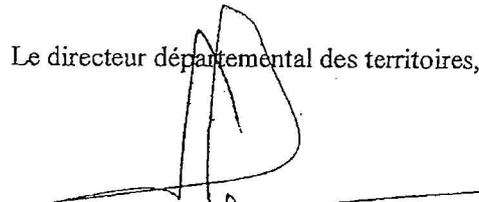
En effet, le processus de conventionnement à l'ATESAT 2010-2012 a été lancé fin 2009 pour des contrats prenant effet au 1er janvier 2010.

Un courrier, daté du 15 juin 2010, a ensuite été transmis à l'ensemble des communes n'ayant pas donné de réponse, avec pour objet de les informer que la période de renouvellement des conventions s'achèverait le 30 juin 2010.

En conséquence, les demandes d'adhésion parvenues après cette date ne sont plus acceptées.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes respectueux hommages.

Le directeur départemental des territoires,



Jean-Louis ROUSSEL